



Frédéric CUILLERIER
Maire de Saint-Ay
et les membres du Conseil Municipal



ont l'honneur de vous convier
à la Cérémonie Officielle de présentation des Vœux

Lundi 13 janvier 2025
à 19h00 à la Salle F. VILLON

Nous prolongerons ensuite cette soirée
autour d'un vin d'honneur.

Le recensement 2025 : nous sommes prêts !



Cette année, Saint-Ay réalise le recensement de sa population pour :

- Mieux connaître son évolution et ses besoins,
- Développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du
16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Merci de lui réserver un bon accueil.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :
le-recensement-et-moi.fr

Retrouvez toute l'actualité agylienne sur www.ville-saint-ay.fr et Panneau Pocket



Lettre Municipale

Décembre 2024

Chers Agyliens, chères Agyliennes,

« **Les communes Heureusement !** » Ce thème que nous avons choisi pour le 106^{ème} Congrès des Maires de France qui a eu lieu en novembre dernier, résonne aujourd'hui avec plus de force encore, face aux crises politiques et financières que traverse la France.

Heureusement, nos communes constituent plus que jamais un pôle de stabilité, d'efficacité et de proximité dynamique et dévoué pour les Français.

Heureusement, nos communes construisent, entretiennent nos écoles, les routes, les équipements sportifs et culturels, soutiennent la vie associative, assument tous les services publics de proximité, et font face à tous les grands défis de notre temps qu'ils soient climatiques, sociétaux ou énergétiques.

Heureusement, à Saint-Ay, contrairement à l'État, nous avons préservé l'avenir, en appliquant strictement « la Règle d'or », qui consiste à ne jamais emprunter pour financer nos dépenses de fonctionnement et notamment les intérêts de nos emprunts.

Ce sont les fruits de cette gestion rigoureuse et saine qui nous permettent de maintenir la capacité d'investissement de notre commune, et de pouvoir, aujourd'hui encore, améliorer votre qualité de vie en répondant au mieux à vos attentes.

Formons le vœu qu'en 2025, la France retrouve une véritable stabilité gouvernementale et les chemins des grands équilibres financiers sans lesquels elle ne pourra pas assumer pleinement ses missions essentielles de sécurité, de justice, de maintien de l'emploi, et peser sur le destin de l'Europe et sur la Paix dans le monde.

*Nous vous souhaitons à Tous et à Toutes
une Année 2025 pleine de santé, d'énergie et de Bonheur!*



*Frédéric CUILLERIER
MAIRE DE SAINT-AY
et les membres du Conseil Municipal*

Monsieur le Maire lors de l'une de ses interventions au Congrès des Maires de France

Nouvelles Brèves

L'eau de Saint-Ay vers une amélioration durable : depuis le mois d'octobre et l'installation au forage d'un dispositif fixant le manganèse, les résultats des analyses s'améliorent chaque semaine. Aujourd'hui, il est recommandé seulement pour les enfants de moins de 11 ans et les femmes enceintes de ne pas consommer l'eau du robinet. C'est pourquoi la distribution d'eau en bouteilles est désormais exclusivement réservée aux enfants de moins de 11 ans et aux femmes enceintes.

La MSP désormais sur de bons rails : le permis de construire a été délivré le 30 octobre 2024, l'appel d'offres a été lancé et plus de 150 entreprises ont retiré le dossier de construction. Nous travaillons à la mise en place du financement.

Le premier coup de pioche devrait intervenir en février 2025.

La couverture du gymnase fait peau neuve : l'installation du chantier est engagée et les travaux devraient être achevés début février. Suivra immédiatement le passage en LED de l'éclairage des salles et annexes.

La rénovation de la couverture du groupe scolaire : l'appel d'offres pour les travaux est lancé.

Les 16 nouveaux logements pour nos aînés : un accord a été trouvé avec le bailleur social et l'entreprise de construction. Les travaux devraient débuter au plus tard à l'automne 2025.

Château de l'Évêché : face à l'immobilisme des propriétaires qui ont laissé ce patrimoine agylien à l'abandon, Monsieur le Maire a réactivé son arrêté de péril et imposé des mesures renforcées de protection.

Direction Générale des Services municipaux : Madame Zakya Taibi a été nommée Directrice Générale des Services municipaux (DGS) à compter du 1^{er} octobre 2024. Elle est issue de la promotion interne, après avoir terminé largement en tête du concours de recrutement parmi les 8 candidats issus de différentes régions de France.

Nous souhaitons pleine réussite à Zakya !

Finances communales : de bons équilibres

Contrairement à l'État, grâce à une gestion rigoureuse, après deux années difficiles liées notamment à l'augmentation importante des coûts de l'énergie et à la baisse des dotations nationales, notre commune retrouve de bons équilibres financiers.

Dans le budget principal

Un fort désendettement en 2024 : 780 000 € de crédits remboursés.

Des emprunts importants qui s'achèvent en 2025 et 2026 réduisant les remboursements annuels des crédits de l'ordre de 45 000 €.

La dette communale sera abaissée au 1^{er} janvier 2025 à 1 198 000 € soit à un faible niveau par rapport à nos ressources financières.

Des dépenses d'énergie maîtrisées grâce à plusieurs appels d'offres réalisés par les services municipaux et une gestion attentive des bâtiments : 60 000 € d'économies d'énergie déjà acquises pour 2025.

La prudence reste de mise, compte tenu des difficultés financières de l'État. Mais de notre gestion rigoureuse, il résulte une capacité d'investissement largement accrue assurant le financement des projets mis au point en 2024.

S'ajoute le fait que le nouveau bâtiment plus compact et plus rationnel de la Maison de santé permet une économie de l'ordre de 25 % sur le coût de construction par rapport au projet initial.

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au cours de l'année 2024 à une vérification et à une analyse complète de nos budgets : un contrôle en toute sérénité, qui conforte nos évolutions positives.

Retrouvez l'intégralité des comptes et budgets communaux sur notre site dans la rubrique : « Votre mairie – Vie municipale – Budgets communaux ».

Un grand Merci pour votre générosité !

Vous avez apporté vos dons au cours du dernier trimestre 2024 à :

- Octobre Rose pour 1 127 €,
- Aux pièces jaunes pour 201,13 €,
- À la Banque Alimentaire avec 1 160 kg de nourriture et produits d'hygiène,
- Au Téléthon pour plus de 3 000 € au 17 décembre.

Un grand merci à Vous Tous et à Vous Toutes, et également à tous les bénévoles qui ont organisé ces collectes généreuses.